

Informations tarifaires

BILLETS	TARIFS à l'unité	TARIFS 10 voyages
Zone 1 : Var et communes limitrophes	3 €*	21 €
Zone 2 : zone 1 + Cannes, Grasse et Gardanne	4 €	28 €
Zone 3 : zone 2 + Aix-en-Provence et Marseille	6 €	42 €
Zone 4 : zone 3 + aéroport de Nice	20 €	140 €

Billets 10 voyages utilisables par plusieurs personnes y compris pour un même voyage. La correspondance est gratuite dans un délai de 90 minutes après la validation dans le premier autocar (non valable pour un trajet retour).

* Tarif également applicable au Transport à la Demande (TAD).

Billet aller-retour dans la journée Var et communes limitrophes = 5 €
Non vendu dans les cars

ABONNEMENTS	TARIFS Mensuels	TARIFS Annuels
PASS'VAR Zone 1	48 €	480 €
PASS'LIB Zone 2	70 €	700 €
PASS'3 D Zone 3	100 €	1 000 €
PASS'Études - Zone 4 <i>Jeunes de moins de 26 ans</i>	24 €	240 €
PASS'Jeune - Zone 4 (Hors TAD) <i>Écoliers, collégiens et lycéens ayants droit</i>		120 €

Les abonnements des actifs peuvent être pris en charge à 50 % par les employeurs.

Points de vente

Gares Routières

À Toulon :

Boulevard Tésé
Tél. 04 94 24 60 00
Ouverture du lundi au samedi de 6 h à 19 h et le dimanche de 8 h 30 à 19 h.

À Draguignan :

Avenue Louis Blanc
Tél. 04 94 50 94 05
Ouverture du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30

À Saint-Raphaël :

100 rue Victor Hugo
Tél. 04 94 44 52 70
Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 45.
Les 2 dernières semaines de juin et les 2 premières semaines de septembre : du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 45.

Juillet et août :

Tous les jours du lundi au samedi de 7 h 30 à 19 h.

Au Lavandou :

Avenue de Provence
Tél. 04 94 56 25 74
Ouverture 7 jours / 7.

À Saint-Tropez :

5 quai Avancé
Avenue Charles De Gaulle
Tél. 04 94 56 25 74
Ouverture 7 jours / 7.

À Pourrières

Hôtel de ville
Tél. 04 98 05 11 70
Ouverture le mardi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 le mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h le samedi de 9 h à 12 h.

Transporteurs

Société BREMOND

Rue du Liège
83490 LE MUY
Tél. 04 94 68 05 01

Société Autocars BLANC

22, avenue Dréo
83170 BRIGNOLES
Tél. 04 94 69 08 28

Société Les Lignes du Var

Établissement Transvar
6922, avenue Maréchal
De Lattre de Tassigny
83210 SOLLIÈS TOUCAS
Tél. 04 94 28 93 28

Société SUMA

845, route de Nice
83400 HYÈRES
Tél. 04 94 56 25 74

Zones varlib



Zones et abonnements Varlib :

Zone 1 : Var et communes limitrophes (PASS'Var)

Zone 2 : Zone 1 + Cannes, Grasse, Gardanne (PASS'Lib)

Zone 3 : Zone 2 + Aix-en-Provence, Marseille (PASS'3D)

Zone 4 : Zone 3 + aéroport de Nice (PASS'Études & PASS'Jeune)



Soyez prévoyants

Extraits du règlement départemental des transports disponible sur le site www.varlib.fr

Enfants

Les enfants de moins de 3 ans accompagnés d'un adulte en possession d'un titre de transport, voyagent gratuitement (sous présentation d'une pièce d'identité justifiant la date de naissance). Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Animaux

Les chiens guides d'aveugles ou d'assistance sont admis et dispensés du port de la muselière (la présentation d'une carte spécifique ou d'invalidité peut être demandée).

En dehors de ces cas spécifiques, seuls les animaux de moins de 6kg sont acceptés sur les lignes varlib ; ils doivent voyager sur les genoux de leurs propriétaires et dans des paniers fermés.

Le transport de ces animaux est gratuit.

Bagages / Vélos

Sont admis gratuitement les paquets peu volumineux susceptibles d'être portés sur les genoux sans gêne pour les voisins. Les valises de taille supérieure à 50x50x50cm (max 2/personne), les poussettes pliantes ou les chariots à provisions doivent être placés dans les soutes. Le transport des vélos est interdit du 1^{er} juillet au 31 août. La surveillance des bagages est de la seule responsabilité de leurs propriétaires.

Achat de titres dans les cars

Pensez à préparer l'appoint avant de monter à bord.

Guide horaire



1401

St-Martin / Vinon
Rians
Ollières
Saint-Maximin

Édition avril 2015

www.varlib.fr
N° Vert 8 810 866 177
Tél. 04 94 24 60 00



Informations générales



Conformément aux dispositions du Code de la Route en vigueur depuis le 11 juillet 2003 :

"Tout passager doit porter une ceinture de sécurité dès lors que le siège qu'il occupe en est équipé".



1401 - ST MARTIN DE PALLIERES - RIANES - OLLIERES - SAINT MAXIMIN

Horaires valables à compter du 4 avril 2015

Horaires permanents	Jours	LMMeJV Sa	MeSa	LMMeJV Sa
	Renvois	D		
	VINON - Centre Village	6:50		
	GINASSERVIS - Halte Routière Gasquet	7:00		
	SAINT MARTIN - Ecole		08:40	
	ESPARRON - Centre Village		08:45	
	ARTIGUES - Halte Routière		08:50	
	RIANS - La Goye	7:12		
	RIANS - Plan de Valaves	7:15		
	RIANS - Les Sauvages	7:17		
	RIANS - Valla du Sauvage	7:18		
	RIANS - Gendarmerie	7:19	08:53	
	RIANS - Halte Routière	7:20	08:55	13:55
	OLLIERES - Fontaine du Saule	7:30		
	OLLIERES - Mairie	7:35	09:10	14:05
	OLLIERES - Pont de Ribas	7:37		
	OLLIERES - Ribas	7:39		
	SAINT MAXIMIN - Lycée Janetti	7:45	09:20	14:15
	SAINT MAXIMIN - Collège Leï Garrus	7:50		

Horaires assurés seulement pendant la période scolaire de la zone B	Jours	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV
	Renvois					
	SAINT MARTIN - Ecole				07:00	
	ESPARRON - Centre Village				07:05	
	ARTIGUES - Halte Routière				07:10	
	RIANS - Gendarmerie				07:17	
	RIANS - Halte Routière	6:45		7:20	07:20	
	OLLIERES - Fabron		07:25			7:55
	OLLIERES - Paradis		07:28			7:58
	OLLIERES - Fontaine du Saule		07:30			8:00
	OLLIERES - Mairie	7:00	07:35			8:05
	OLLIERES - Pont de Ribas		07:37			8:07
	OLLIERES - Ribas		07:39			8:09
	SAINT MAXIMIN - Lycée Janetti	7:10	07:45	7:45	07:45	8:15
	SAINT MAXIMIN - Ecole Jean Moulin					8:20
	SAINT MAXIMIN - Ecole Jean Jaures					8:25
	SAINT MAXIMIN - Collège Leï Garrus		07:50			

Horaires permanents	Jours	MeSa	LMMeJV Sa	LMMeJV Sa	LMMeJV Sa
	Renvois			D	
	SAINT MAXIMIN - Collège Leï Garrus			17:10	
	SAINT MAXIMIN - Lycée Janetti	11:15	12:50	17:15	18:45
	OLLIERES - Ribas		12:55	17:21	
	OLLIERES - Pont de Ribas		12:57	17:23	
	OLLIERES - Mairie	11:25	13:00	17:25	18:55
	OLLIERES - Fontaine du Saule		13:03	17:27	
	RIANS - Halte Routière	11:40	13:15	17:40	19:10
	RIANS - Gendarmerie	11:42	13:17	17:43	19:12
	RIANS - Valla du Sauvage			17:44	
	RIANS - Les Sauvages			17:45	
	RIANS - Plan de Valaves			17:50	
	RIANS - La Goye			17:55	
	ARTIGUES - Halte Routière	11:45	13:20		19:15
	ESPARRON - Centre Village	11:47	13:25		19:20
	SAINT MARTIN - Ecole	11:55	13:35		19:25
	GINASSERVIS - Halte Routière Gasquet			18:00	
	VINON - Centre Village			18:05	

Horaires assurés seulement pendant la période scolaire de la zone B	Jours	Me	Me	LMJV	LMJV	LMJV	LMJ	LMJ
	Renvois							
	SAINT MAXIMIN - Ecole Jean Jaures	12:10		16:15				
	SAINT MAXIMIN - Ecole Jean Moulin	12:15		16:16				
	SAINT MAXIMIN - Collège Leï Garrus	12:20			17:10			
	SAINT MAXIMIN - Lycée Janetti	12:25	12:25	16:20	17:15	17:15	18:15	18:15
	OLLIERES - Ribas	12:31		16:26	17:21		18:21	18:21
	OLLIERES - Pont de Ribas	12:33		16:28	17:23		18:23	18:23
	OLLIERES - Mairie	12:35		16:31	17:25		18:25	18:25
	OLLIERES - Fontaine du Saule	12:37		16:34			18:27	18:27
	OLLIERES - Paradis			16:36	17:30			
	OLLIERES - Fabron		12:30	16:40	17:35			
	OLLIERES - Paradis		12:35					
	RIANS - Halte Routière	12:45	12:45			17:40	18:45	18:45
	RIANS - Gendarmerie	12:47	12:47			17:43	18:47	18:47
	RIANS - Valla du Sauvage	12:48						18:48
	RIANS - Les Sauvages	12:49						18:49
	RIANS - Plan de Valaves	12:50						18:50
	RIANS - La Goye	12:55						18:55
	ARTIGUES - Halte Routière		12:50			17:45	18:50	
	ESPARRON - Centre Village		12:55			17:50	18:55	
	SAINT MARTIN - Ecole		13:00			17:55	19:00	
	GINASSERVIS - Halte Routière Gasquet	13:00						19:00
	VINON - Centre Village	13:10						19:05

SIGNES ET ABBREVIATIONS

L Lundi non férié V Vendredi non férié
M Mardi non férié S Samedi non férié
Me Mercredi non férié
J Jeudi non férié

RENOVI

D : Desserte du CFA de St Maximin

NOTA : Le transporteur ne pourra être tenu responsable des éventuels retards dus aux difficultés de circulation. Il est conseillé aux clients de prendre leurs dispositions en cas de correspondance.